



CONTRAT DE LOCATION

Mobile-home : m² Chambres :
 Arrivée le de 16h00 à 19h00
 Départ le 10h00

NOM ET PRENOM DU LOCATAIRE :

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Tél :

E-mail

Plaque d'immatriculation du véhicule :

Noms, prénoms, dates de naissance de tous les participants y compris les bébés (obligatoire)

1	3	5
2	4	6

Montant de la location (hors taxes de séjour) =€

MESURES COVID-19 : les couettes et les couvertures ne sont pas fournies

Assurance Annulation. Pandémies non prises en charge :

Je souscris l'assurance annulation :

3% du montant de la location suppléments inclus = €

En refusant l'assurance annulation j'accepte de ne recevoir aucun remboursement si je dois annuler ou interrompre mon séjour quel qu'en soit le motif.

Suppléments

- | | | |
|--|-----------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Télévision (5€/j ;29€ 1sem ;39€ 2 sem ;49€ 3 sem) | = € | Selon disponibilité |
| <input type="checkbox"/> Véhicule supplémentaire (2€/jour) | = | Plaque d'immatriculation : |
| <input type="checkbox"/> Chien (1 seul chien accepté) 4.90€/j | = € | |
| <input type="checkbox"/> Lit BB Nombre : | Gratuit | Selon disponibilité |
| <input type="checkbox"/> Chaise BB Nombre : | Gratuit | Selon disponibilité |

Réservation plus de 30 jours avant le jour d'arrivée

Calcul du règlement à joindre à votre contrat (seuls seront pris en compte les contrats accompagnés du règlement)

Acompte 25% de la location = €
 Assurance 3% de la location = €

TOTAL A JOINDRE AU CONTRAT = €
- Chèque de caution de 350.00 € (voir conditions au dos)
 N° de chèque..... Banque.....
- Chèque de caution ménage (45.00 €, 55.00 €, 65.00 € ou 75.00 € - Voir conditions au dos)
 N° de chèque..... Banque.....

Le solde hors taxes de séjour, soit la somme de € sera réglé au plus tard avant le.....
 (Règlements échelonnés possibles / Nous consulter)

Il ne sera fait aucun rappel. Le non-paiement du solde à la date requise entrainera l'annulation de la réservation et l'acompte sera conservé pour un prochain séjour.

Réservation à moins de 30 jours avant le jour d'arrivée

Paiement de la totalité (hors taxes de séjour).

TOTAL A JOINDRE AU CONTRAT= €
Chèque de caution de 350.00€ (voir conditions au dos)
 N° de chèque..... Banque.....
- Chèque de caution ménage (45.00 €, 55.00 €, 65.00 € ou 75.00 € - Voir conditions au dos)
 N° de chèque..... Banque.....

Ce prix comprend la location pour personne(s), voiture(s), et chien, eau, gaz et 3 KW électricité /jour/MH.

Au-delà il vous sera facturé 0,35 €/ KW supplémentaire.

Les suppléments et la taxe de séjour de 0,60€ (tarif au 01.01.2019) par jour et par personne + 18 ans seront facturés en sus à votre arrivée.

Modalité de règlement

Chèque Chèques Vacances Mandat Postal

libeller les règlements à l'ordre du Camping Les Clarines

Virement Bancaire : IBAN FR 76 1680 7003 0741 6210 0701 697 // BIC CCBPFRPPGRE

Carte Bancaire : N°/...../...../..... Date Validité :/.....(mm/aaaa) Crypto :

Nom du titulaire CB: (ou communiquer les coordonnées par téléphone)

Votre réservation ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé (les 2 pages) et accompagné Du chèque d'acompte et des 2 chèques de caution. Le présent contrat n'est valable que 7 jours à compter de la date ci-dessus

Fait à :le :

Je soussignéaccepte les conditions de réservation

Et m'engage à régler le solde de mon séjour 30 jours avant mon arrivée.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » (recto verso)

CONDITIONS DE RESERVATION ET DE LOCATION DE MOBILE-HOME

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR.

1-DROIT DE RETRACTATION : Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétractation suite à la signature du présent contrat.

2-RESERVATION : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès réception de votre demande. Celle-ci est valable maximum 7 jours.

La réservation ne devient ferme qu'à réception de l'acompte de 25% du prix initial du séjour et du contrat de réservation daté et signé par le client. L'acompte sera conservé pour un prochain séjour, en cas d'annulation de séjour quel qu'en soit le motif.

Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours maximum sera automatiquement annulée.

3-REGLEMENT DU SOLDE : Pour toute réservation de mobil home le solde du séjour est à régler obligatoirement un mois avant le début du séjour même en cas d'annulation quel qu'en soit le motif. En cas de solde non réglé à la date convenue, le camping se réserve le droit de considérer l'inscription comme nulle et de conserver les sommes versées lors de la réservation pour un prochain séjour.

4-RESERVATION TARDIVE : En cas de réservation d'une location moins d'un mois avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée lors de la réservation.

5-TAXES DE SEJOUR : Les taxes de séjour, collectées pour le compte des municipalités sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

6-ASSURANCE ANNULATION : Pandémies non prises en compte, son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. Son montant est de 3% du tarif de la location

Prise d'effet : le jour de la souscription du contrat // Expiration de la garantie : le jour du départ.

Plus d'informations sur : www.campez-couvert.com

7-ANNULATION : Pour chaque séjour annulé quel qu'en soit le motif, les sommes versées sont reportées sur un autre séjour dans les 2 ans qui suivent, déduction faite de l'assurance annulation en cas de souscription par le client. Il n'y a PAS DE FRAIS DE DOSSIER.

8-ARRIVEE et DEPART : En juillet et Août les locations se font du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche en fonction des disponibilités. En dehors de cette période les jours d'arrivée et de départ sont libres et les locations peuvent se faire pour une durée minimale de 2 jours. **Les arrivées se font entre 16h00 et 19h00. Les départs doivent avoir lieu avant 10h00. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat. Les règlements versés resteront acquis au camping.**

Pour des raisons de sécurité, les barrières du camping sont constamment fermées. L'ouverture des barrières entrée et sortie du camping est commandée par des caméras qui lisent la plaque d'immatriculation de votre véhicule enregistré lors de votre réservation et uniquement pendant votre période de réservation. L'ouverture est instantanée, et seuls les véhicules des clients et résidents enregistrés peuvent entrer entre 07h00 et 23h00.

9-PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire (auto ou moto) et **tout visiteur sera également facturé selon le tarif en vigueur. Pour des raisons de sécurité, tout visiteur devra se présenter à l'accueil, et s'acquitter de la redevance en vigueur. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs. Attention : les visiteurs sont interdits en cas de pandémie.**

10-ANIMAUX DOMESTIQUES : Pour raison d'allergies fréquentes, les chats ne sont pas acceptés dans les mobile-homes. Un seul chien est toléré (sauf catégorie 1). **Il sera tenu en laisse et devra être accompagné à l'extérieur du camping pour faire ses besoins. En aucun cas le chien ne devra demeurer seul dans le mobile-home** et ne devra incommoder le voisinage par ses aboiements ou ses salissures. En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres.

Tout autre type d'animal est interdit dans les mobil-homes.

11-CAUTION ET ETATS DES LIEUX : Une caution de 350.00 € par chèque est exigée avant la prise de possession de votre Mobil-Home en garantie d'une restitution de votre logement en bon état ainsi qu'une **caution supplémentaire de 45.00€ (MH sans sanitaires), 55.00€ (MH 1 chambre), 65.00€ (MH 2 chambres) ou 75.00€ (MH 3 chambres)** en garantie d'une restitution de l'hébergement **en parfait état de propreté**.

A votre arrivée, il vous sera remis un document vous permettant de faire vous-même votre état des lieux initial. Ce document devra être rendu signé le soir de votre arrivée. **Le jour de votre départ, le mobile-home devra être restitué avant 10h00 dans un parfait état, prêt à être reloué. L'état des lieux de sortie sera fait dans la journée et après votre départ par le personnel nettoyant.** Sous huit jours, vous recevrez par courrier vos 2 chèques de caution ou une facture de prestation de nettoyage et/ou de remise en état. En cas de non règlement de celle-ci sous 15 jours après son envoi nous nous réservons le droit d'encaisser le(s) chèque(s).

ATTENTION : La caution de 350.00 € sera intégralement conservée si l'interdiction de fumer n'a pas été respectée.

12-BLOCS SANITAIRES : Les locataires de mobil-home ne sont pas autorisés à utiliser les blocs sanitaires du camping sauf pour l'utilisation des lave-linge et sèche-linge. Ils doivent utiliser les équipements sanitaires du mobile-home (sauf MH sans sanitaire).

13-PISCINE : Ouverte en juillet et août. **Maillots de bain obligatoires, shorts et caleçons INTERDITS**

14-REGLEMENT INTERIEUR : Tout locataire d'hébergement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. (Ou téléchargement sur www.camping-les-clarines.com). Tout locataire de mobil home doit être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour (assurance responsabilité civile). Le gérant décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

15-RECLAMATION : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Il peut être joint via son site : www.medicys.fr, ou par voie postale : MEDICYS, Centre de médiation, 73 Boul de Clichy, 75009 PARIS.

Signature du locataire : « *Lu et approuvé* »